



Manquement du stage de citoyenneté, emprisonnement

Par **LAF**, le **20/10/2018** à **17:43**

Bonjour, Mon neveu a été emprisonné suite à des rv manqués au SPIP. Il avait un stage de citoyenneté à faire mais, entre-temps, il y a eut plusieurs coups durs. Sa mère est décédée, le propriétaire a voulu les mettre dehors. Quelques mois après ils ont dû déménager, le changement d'adresse s'est fait tardivement. Les courriers ont mis du temps à arriver. Aujourd'hui qu'il est incarcéré, ce manquement au stage est ressorti. Il va passer devant le juge ce mercredi. Que peut-on faire ? Son avocat ne fait rien, ne nous prévient de rien. Merci pour vos conseils.

Par **amajuris**, le **20/10/2018** à **18:30**

bonjour, n'a part changer d'avocat, je ne vois pas. un rendez-vous manqué, c'est admissible, mais plusieurs rendez-vous manqués sans prévenir et sans de vraies justifications, ne sont pas des éléments favorables à la situation de votre neveu. salutations

Par **LAF**, le **20/10/2018** à **19:02**

Bonjour amajuris Il n'a pas pu prévenir car il n'a pas reçu les courriers. A cause de ce déménagement

Par **morobar**, le **21/10/2018 à 15:36**

Bonjour,rnA vous lire le SPIP aurait dû enquêter pour rechercher les adresses successives, puis envoyer un taxi chercher votre neveu.rnIl ne s'est pas préoccupé de ses obligations et son avocat va peiner pour expliquer ce désintéret.

Par **amajuris**, le **21/10/2018 à 17:55**

si votre neveu n'a pas reçu les courriers, ce n'est pas le spip qui est responsable, il appartenait à votre neveu d'indiquer au spip ses changements d'adresse.

Par **LAF**, le **21/10/2018 à 19:08**

Merci pour vos réponses.rnLe propriétaire avait retiré la boîte à mettre donc les courriers repartaient à leur destination. Et même quand il a changé l'adresse il n'a pas reçu ce courrier

Par **jodelariege**, le **21/10/2018 à 19:18**

bonsoir ; ok avec ce qui s'est dit jusqu'à présent:c'était à votre neveu de prendre les devants ,prévenir le SPIP immédiatement du changement d'adresse par courrier et par téléphone pour être sûr ... si il dit que le propriétaire a enlevé la boîte à lettre cela va être mal interprété ...,on va penser qu'il cherche des excuses....rnil devait savoir qu'il aurait des rendez vous à telle date et à telle date et si il ne recevait aucune convocation c'était à lui de s'en occuper en téléphonant au SPIP .. donc rien à faire...

Par **amajuris**, le **21/10/2018 à 20:17**

le bailleur n'est pas responsable du courrier de son locataire après son départ.